



Maine et Loire

FLASH inFOs du 4 juin 2020

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

📄 [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

CTL du 4 juin 2020 (les sujets évoqués n'étaient que pour information)

Réouverture des services au Public :

Comme l'avait signalé **FO DGFIP49** à la Direction locale et suite aux nombreuses remontées de collègues (mécontentements des contribuables), la fermeture au public devient problématique.

La Direction locale évoquera ce sujet au prochain CHS CT du 9 juin pour une réouverture progressive et sécurisée (vigiles ?) avec une date à définir sur quelques sites.

Mr Derrac n'exclut pas un report de la fin de la campagne IR d'une semaine...

Lors du CTL, il a rappelé l'importance de l'accueil téléphonique dans cette période particulière, qui reste une priorité absolue en l'absence de réception physique.

Télétravail :

Un groupe de travail aura lieu à l'automne sur le sujet pour évoquer son extension et les problèmes liés à ce nouveau mode de travail à la DGFIP (installation, matériel, isolement, management,...).

Plan de Reprise d'activité :

La direction a précisé que les activités reprenaient quasi entièrement sauf pour l'instant le contrôle fiscal et le recouvrement. Les notes de la Direction Générale à ces sujets sont en cours d'études et feront l'objet d'une diffusion prochaine.

Formation Professionnelle :

Les formations ont été annulées et ne devraient reprendre qu'à partir de septembre. Le recours aux E-formations risque d'être plus important.

Ce mode de formation est principalement effectué sur son poste de travail, ce qui ne permet, ni une attention optimale, ni les échanges indispensables.

La Direction est consciente du problème et privilégiera, dans la mesure du possible les formations en présentiel.

Restructurations :

La réorganisation du Service Départemental des Impôts Fonciers est reporté au 1er septembre 2021.

FO DGFIP49 a réaffirmé son opposition au Nouveau Réseau de Proximité et exige toujours le retrait du plan Darmanin.

Suite au courrier du 27 mai envoyé par le Préfet demandant la réouverture des Maisons France Service, Mr Derrac a indiqué que ces accueils rouvriront prochainement mais pas avant les autres structures du réseau. Il a précisé qu'avant le COVID19, ces structures accueillait de un à six citoyens par demi-journée...

FO constate que cela est bien loin des réceptions faites auparavant dans les trésoreries maintenant supprimées.

Pour **FO**, la présence des services publics de proximité doit être quotidienne pour être pérenne.

En dehors du CTL :

Report congés 2019 et CET, du nouveau !

Suite à l'audioconférence du 3 juin avec M.Dussopt, les reports de congés 2019 peuvent dorénavant être mis dans le CET.

Depuis l'arrêté du 11 mai 2020, le CET a été déplafonné (10 à 20 jours par an avec un plafond relevé de 60 à 70 jours).

Ces nouveaux seuils s'appliquent désormais au reliquat des jours de congés de l'année 2019 et aux congés 2020."

Prime COVID 19 :

Les chefs de service ont reçu les instructions...

Pour FO, comme à chaque fois qu'une prime est attribuée sur des critères mal définis, le risque d'injustices et de tensions est réel, surtout dans le contexte actuel de restriction sur les congés (ordonnance DUSSOPT),

Mutations : Attention !!!


Les dates pour saisir une demande de mutation locale dans ALOA sont sorties :

- Pour la catégorie C : du 3 au 12 juin 2020.
- pour la catégorie B : du 8 au 17 juin 2020.
- Pour la catégorie A : date non connue à ce jour.

Comme l'indique la Direction locale dans sa note, les mouvements de mutations seront connus au plus tard le 10 Juillet.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin, et n'oubliez pas de nous joindre une copie de votre demande de mutation.

J'adhère à FO DGFIP49 !

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu